



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 65066

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la presse régionale hebdomadaire soit exclue de la campagne de communication sur l'euro. Par ses objets, cette campagne d'information souhaite sensibiliser un large public au passage prochain à l'euro, d'une part, et apporter des réponses aux interrogations quotidiennes de tous, d'autre part. La presse régionale hebdomadaire, composée de journaux à fort tirage, incarne un moyen de communication favorable à ce type de campagne, d'autant plus qu'elle est lue par près de 8 millions de lecteurs dans notre pays. Les journaux locaux qui la composent, notamment lorsqu'ils sont diffusés en milieu rural, sont très appréciés par une population, composée en outre de personnes âgées, qui appréhendent ce passage à l'euro, qui va bousculer leurs habitudes. Compte tenu de ces éléments, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin que la presse hebdomadaire régionale soit intégrée dans les plans média réalisés pour la campagne de communication sur l'euro.

Texte de la réponse

Il convient de préciser que, pour chaque campagne, sont effectués des arbitrages entre les supports de communication en tenant compte des messages diffusés et des publics concernés par ceux-ci. Les plans média sont arrêtés dans le cadre d'un budget nécessairement limité, en fonction de critères d'efficacité et d'impact, établis par des professionnels en liaison avec le service d'information du gouvernement, à partir notamment des scores d'audience et de lectorat de ces supports estimés par des organismes indépendants. Malheureusement, les données permettant de mesurer l'audience ne sont pas toujours disponibles pour tous les supports. La presse hebdomadaire régionale constitue pour les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie un média reconnu qui est régulièrement sollicité, comme cela a été le cas lors de l'importante campagne nationale d'information sur la prime pour l'emploi que le Gouvernement a engagée en mars dernier. Il n'y a donc aucune mesure discriminatoire à l'égard de la presse hebdomadaire régionale et le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie veille à ce que, autant que possible, les supports de proximité figurent en bonne place dans les choix média effectués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65066

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4455

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5183